

# DECLARATION DE PERFORMANCE



N°: COLETANCHE XP1 NH 003 FR

- 1. Code d'identification** COLETANCHE XP1
- 2. Usage prévu**  
 Géomembranes utilisées dans la construction des réservoirs et des barrages  
 Géomembranes utilisées dans la construction de canaux  
 Géomembranes utilisées dans la construction des tunnels et ouvrages souterrains  
 Géomembranes utilisées dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire  
 Géomembranes utilisées dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides  
 Géomembranes utilisées dans les infrastructures de transport
- 3. Fabricant**  
 AXTER SAS  
 8, avenue Félix d'Hérelle  
 75016 PARIS  
 France  
 www.axter.eu/dop
- 4. Mandataire du fabricant** NA
- 5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit** Système 2+
- 6a. Produit couvert par la norme harmonisée** EN 13361, EN 13362, EN 13491, EN 13492, EN 13493, EN 15382  
 L'ASQUAL, organisme notifié n° 0334 a réalisé selon le système 2+ l'inspection initiale du système de contrôle de production en usine la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0334 - CPR - 0011.
- 6b. Evaluation technique européenne :** NA

## 7. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performance				Spécifications techniques harmonisée	
		Valeur	Tolérance		Unités		
			Min	Max			
Propriété en traction : Force maximale	Sens Long	950	750		N/50 mm	EN 13361:2005/A1:2006 EN 13362:2006 EN 13491:2005/A1:2006 EN 13492:2005/A1:2006 EN 13493:2006 EN 15382:2013	
	Sens Travers	800	630				
Propriété en traction : Allongement maximal	Sens Long	35	25		%		
	Sens Travers	35	25				
Poinçonnement statique (essai CBR)	Résistance	2,7	2,4		kN		
	Déplacement	50	40		mm		
Perméabilité aux liquides		1.10 <sup>-6</sup>			m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /j		
Résistance à l'oxydation	Valeur résiduelle de résistance à la traction	Force maximale	100	75			%
		Allongement maximal	100	75			
Résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques		Force maximale	100	75			%
		Allongement maximal	100	75			
Substances dangereuses		Note 1 et 2			-		
Perméabilité aux gaz		< 2.10 <sup>-4</sup>			m <sup>3</sup> /(m <sup>2</sup> .j.atm)	EN 13492:2005/A1:2006 EN 13493:2006	

NA: Non applicable en raison de l'usage prévu du produit

Note 1 : Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille

Note 2 : En l'absence de Norme européenne harmonisée, la vérification et la déclaration sur lixivation/composition doit être faite selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
 Peter Fleischmann (Directeur Général)

Paris  
 24/05/2018

